



Commune de Chuzelles

Envoyé en préfecture le 29/03/2023
Reçu en préfecture le 29/03/2023
Publié le 30/03/2023
ID : 038-213801103-20230329-DE2023_06-AR

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION N°2023/06

Aménagements sécuritaires de voirie – rue de Vienne (RD123) – prestation de recherche d’amiante et HAP dans les enrobés bitumeux

Le Maire de la Commune de Chuzelles (Isère),

VU l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment le 4°,

VU les dispositions du Code de la commande publique,

VU la délibération du conseil municipal du 27 mai 2020 modifiée portant délégation d'attributions au Maire dans les limites de l'article L 2122-22 susvisé,

CONSIDERANT que dans le cadre de la préparation des travaux pour les aménagements sécuritaires de voirie sur la rue de Vienne (RD123), il est nécessaire de faire réaliser une recherche préalable d'amiante et HAP dans les enrobés bitumeux,

CONSIDERANT que sur les quatre bureaux d'études consultés, trois ont répondu,

CONSIDERANT que sur les 3 offres reçues, l'offre du bureau d'études AC ENVIRONNEMENT sis 64 rue Clément Ader à Riorges (42153) a été jugée la moins disante et a été retenue.

DECIDE

Article 1^{er} : La prestation de recherche d'amiante et HAP dans les enrobés bitumeux dans le cadre des travaux d'aménagements sécuritaires de voirie sur la rue de Vienne sont confiés au bureau d'études EC ENVIRONNEMENT sis à Riorges (42) pour un montant de 1250 € HT et un délai de réalisation de 3 semaines à compter de la notification du marché.

Article 2 : La présente décision fera l'objet d'un compte-rendu au prochain conseil municipal et d'un affichage en Mairie. Ampliation en sera adressée au Sous-préfet de l'arrondissement de Vienne (Isère),

Fait à Chuzelles, le 29 mars 2023

Le Maire

Nicolas HYVERNAT

Publiée le
Transmise au contrôle de légalité
Par voie dématérialisée (ACTES) le



La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Mairie de Chuzelles – 1 Place de la Mairie – 38 200 CHUZELLES
Tél : 04 74 57 90 97 / Fax : 04 74 57 43 08
www.chuzelles.fr